



CONVENTION DE PARTENARIAT 2025 et 2026

*Dans le but de favoriser l'insertion sociale et professionnelle locale,
et de participer au développement du territoire*

Entre



Léman Initiative Emploi Nature

135 Chemin de l'Effly
74140 Sciez

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre GAUD

Et

La commune de Veigy Foncenex

Représentée par son Maire, Madame Catherine BASTARD

Préambule :

Léman Initiative Emploi Nature est une Association loi 1901 à but non lucratif créée le 1^{er} avril 1993. Elle inscrit son action dans un programme national de lutte contre les exclusions avec le soutien du Conseil Départemental de la Haute-Savoie et de l'Etat en mettant en œuvre le dispositif des Ateliers et Chantiers d'Insertion.

L'Association est un employeur solidaire qui intervient dans le cadre de chantiers comme support éducatif d'une action d'insertion sociale et professionnelle durable pour un public en grandes difficultés, notamment bénéficiaire du RSA.

La présente convention est établie pour promouvoir les actions d'insertion sociale et professionnelle des salariés en chantier d'insertion, par leur mise en situation de travail dans le cadre de travaux confiés au chantier par la commune.

La commune adhère de fait à l'association Léman Initiative Emploi Nature afin que cette dernière participe à la pérennisation du chantier d'insertion dans une logique de développement local et permet l'accès aux services de l'Association.

ARTICLE 1 : Objet

Par cette convention, la commune de Veigy adhère aux valeurs du LIEN et pourra à la demande faire appel à ses services, par l'achat d'heures d'insertion, pour la réalisation d'un chantier pédagogique en environnement, contribuant au réentraînement à l'emploi de salariés en contrats aidés. La commande sous-entend :

- l'accueil et l'intégration en milieu de travail d'un public éloigné de l'emploi
- l'accompagnement social et professionnel des bénéficiaires
- la formation des bénéficiaires
- la contribution à l'activité économique et au développement territorial

ARTICLE 2 : Durée

La convention est signée pour une durée de 2 ans, pour les exercices comptables 2025 et 2026.

ARTICLE 3 : Estimation de travaux

Pour la réalisation de ces chantiers pédagogiques, la commune pourra faire appel à l'Association pour des estimations de travaux équivalent à 550 € la journée pour 2025 et 560€ la journée pour 2026, au prorata temporis.

ARTICLE 4 : Intervention

Un planning d'intervention sera établi à partir de la nature et des lieux des travaux à réaliser, en concertation avec les services compétents.

Dans ce cadre, le LIEN pourra mettre à disposition une équipe composée en moyenne de 4 salariés en parcours d'insertion, sous la responsabilité d'un encadrant technique diplômé et expérimenté, ainsi que les moyens nécessaires à la réalisation du chantier.

ARTICLE 4 : Modalités financières

Le montant de la subvention prévue par année est de 30 000€ à 38 000€ et fera l'objet d'un appel de fond, conformément à l'estimation, et réglé au moyen d'un mandat administratif de la commune.

La convention pourra faire l'objet de modifications par voie d'avenant si nécessaire.

Fait à Sciez (en 2 exemplaires), le 21 février 2025

Pour la commune de Veigy
Catherine BASTARD, Maire

Pour Léman Initiative Emploi Nature
Céline COGNEAUX-BOUDOU, Directrice

Association régie par la loi 1901
Reconnue Atelier et Chantier d'Insertion / Structure Solidaire d'Utilité Sociale
135 Chemin de l'Effly - 74140 SCIEZ
Tél : 04 50 72 34 32 email : direction@leman-initiative-emploi.org
Siret 391 742 822 00029